



CAPN du 2 juillet 2018

annulation de mutation

Suite à l'intervention de l'UNSA Police lors de la CAPN
du 02 juillet 2018 :

**La période d'annulation
de mutation est reconduite jusqu'au
vendredi 06 juillet
2018 à 12H00.**

Pour rappel, l'annulation doit être motivée par rapport
et conduira à un blocage de mutation de 3 ans.

A l'issue, plus aucune annulation ne sera acceptée par
l'administration : chaque collègue aura l'obligation de
rejoindre son nouveau poste.